

## **Exposé tenu aux Geneveys-sur-Coffrane le 23 février 2000 Aux députés neuchâtelois concernant le Parc naturel régional du Doubs.**

Mesdames et Messieurs,

J'ai le plaisir de vous présenter les membres du comité de l'Association qui ont bien voulu se déplacer aujourd'hui pour m'accompagner dans cette tâche d'information, malgré toutes leurs obligations.

Je vous remercie de votre intérêt pour notre Association et de votre intérêt pour notre projet de création d'un Parc naturel régional dans la Vallée du Doubs. Les communes et les sociétés régionales et locales réunies dans l'Association pour le Parc naturel régional du Doubs espèrent que ce projet apportera un développement nouveau et intéressant à la région du Doubs et nous mettons tout en œuvre pour qu'il en soit ainsi.

### **Un projet novateur et un défi.**

Il faut dire tout d'abord que c'est un projet très novateur pour la Suisse, mais aussi un projet qui nous lance un véritable défi. Il ne s'est jamais créé de structure de ce type en Suisse et à ce titre, nous faisons donc un travail de pionnier et un travail difficile puisque nous faisons progresser parallèlement deux projets conjoints, sur des plans différents.

- D'une part, la création d'un Parc naturel régional dans la Vallée du Doubs avec ses structures propres, son financement et ses projets.
- D'autre part, nous lançons au niveau national la réflexion sur le concept de Parc naturel régional et élaborons un modèle reproductible ensuite dans d'autres régions de Suisse.
- Nous voulons aussi relever un défi particulièrement difficile, celui de créer une structure internationale, transfrontalière, aux confins de l'Europe.
- Ce projet est donc novateur par sa volonté de passer par dessus les frontières et de créer les bases d'une région d'Europe, le ciment d'un Arc Jurassien naissant, en tant qu'image internationale.

- Ce projet est aussi novateur par les structures qu'il veut mettre en place et novateur par les réflexions qu'il veut générer au niveau national sur le développement des zones rurales et naturelles.
- Il est aussi novateur parce qu'il s'inscrit dans la nouvelle ligne du développement durable.

## **Le développement durable**

Vous savez peut-être que lors du Sommet de la Terre de Rio de Janeiro, en 1992, la Suisse a signé plusieurs protocoles. Elle s'est engagée en particulier à promouvoir les principes du développement durable.

Je résume en quelques slogans les idées du développement durable que nous utilisons dans notre projet

- L'idée de base, c'est la réconciliation entre les intérêts de l'homme, en tant qu'être humain, santé, éducation, besoins matériels, etc... les activités économiques et la protection de la nature.

Cela signifie...

- Une croissance économique modérée et compatible avec l'environnement
- Un soutien aux activités économiques qui respectent l'environnement. (soutien par exemple au processus ISO 14000)
- Création d'emplois décentralisés.
- Amélioration de l'offre de services à la population.
- Des projets de protection de l'environnement.
- Enfin, très important aussi, une méthode de travail démocratique qui fait une large place à la concertation et se fonde sur le consensus.

Cela, ce sont les principes, comment les appliquer à un projet concret ? Il s'agit donc en fait de créer des modèles qui correspondent à ces idées et de les mettre en pratique afin de les confronter avec la réalité.

## **La protection de la nature en Suisse**

Je vais dire quelques mots de la protection de la nature en Suisse, puisque c'était mon point de départ.

On peut dire que la Suisse a fait de gros efforts en matière de protection de la nature et de l'environnement et peut aujourd'hui constater certains succès, mais aussi des lacunes.

Pendant de nombreuses années, la méthode la plus classique de protection des milieux naturels a consisté à créer des zones protégées, soumises à une réglementation stricte, visant à maintenir la nature intacte. Dans ces zones, toutes les activités humaines sont exclues. Il en est ainsi, par exemple, du parc national et des réserves naturelles..

Le reste du territoire jouit d'une protection très légère et générale, offerte par la loi sur l'aménagement du territoire, qui prévoit à l'article 1, que le but de l'aménagement du territoire est « de protéger les bases naturelles de la vie, telles que le sol, l'air, l'eau, la forêt et le paysage. »

Nous constatons donc que s'il y a en Suisse d'indéniables efforts qui sont faits en matière de protection de la nature, il n'existe cependant pas de concept de développement durable applicable à une région dans le but d'en soutenir le développement.

## **Le concept de Parc naturel en Europe**

Or de nombreux pays européens, la France, l'Italie, l'Espagne et l'Allemagne par exemple, ont créé de tels modèles. Ils portent des noms différents suivant les pays : parc naturel en Espagne et en Italie, réserves de biosphère en Allemagne, région à développement écologique en Grèce, zones de protection du paysage en Hongrie. etc... tous ont pour but de mettre en valeur des paysages particulièrement beaux, habités par l'homme et d'offrir aux habitants de nouvelles sources de revenus. Ils s'appliquent en général à des régions rurales, à l'écart des grands axes économiques, des régions qui connaissent souvent des problèmes économiques et démographiques.

Le parc naturel régional, tel qu'il est conçu en France n'est ni une réserve naturelle, ni un parc national. C'est plutôt un label attribué à une région qui choisit de développer son économie en valorisant la qualité de l'environnement et en s'appuyant sur le dynamisme des communes et de la population locales.

Le concept de Parc naturel régional concilie protection de la nature et développement économique régional. Cependant, cette convergence s'étend à l'ensemble d'un territoire et de ses activités économiques. C'est la raison pour laquelle nous nous y sommes intéressés et que nous avons lancé une étude à ce sujet.

## **L'étude de 1997**

C'est en 1997 que j'ai lancé l'idée de créer un Parc naturel régional dans la vallée du Doubs. Le premier pas a été de mandater une étude de faisabilité.

Les buts de l'étude étaient de

- s'efforcer de mieux connaître le concept de parc naturel et les possibilités qu'il ouvre
- examiner sa faisabilité dans la région du Doubs
- proposer des périmètres possibles
- évaluer l'intérêt des communes potentiellement concernées pour une telle démarche.

## **Le concept de Parc naturel régional français**

Le Concept de Parc naturel régional est né en France au milieu des années 60. Plusieurs régions disposent de magnifiques richesses naturelles. Celles-ci ne sont ni protégées, ni mises en valeur. Leur état laisse souvent à désirer. En général, elles se trouvent dans des régions rurales, économiquement fragiles, des régions qui ont besoin de trouver de nouveaux créneaux en matière d'emploi, pour que la population puisse rester sur place et vivre bien.

C'est en 1967 qu'est créé le label de « Parc naturel régional » en France. Depuis lors, les PNR se sont développés, au point qu'on en dénombre 34 actuellement. Ils touchent plus de 2600 communes, 20 régions, 51 départements et 2,3 millions d'habitants et couvrent près de 10% du territoire national.

Le but général des Parc naturel est de créer une dynamique de développement économique dans les espaces ruraux en s'appuyant sur les richesses naturelles et en les revalorisant.

## **Quelles sont les missions du PNR ?**

**La protection du patrimoine :** Le PNR gère de façon harmonieuse ses espaces ruraux, maintient la diversité biologique, préserve et valorise ses ressources et ses sites les plus remarquables ou les plus fragiles.

**Le développement économique, social et culturel :** Le PNR améliore la qualité de vie de ses habitants en soutenant l'économie locale, en valorisant son territoire et ses ressources naturelles et humaines, notamment par le développement d'un tourisme de qualité.

**L'accueil et l'information du public :** Le PNR favorise le contact du public avec la nature, sa compréhension des question environnementales, la découverte de la culture locale.

**L'encouragement à la recherche :** Le PNR favorise la recherche en ouvrant son espace et ses structures aux instituts universitaires, fondations et groupements intéressés.

Voilà en quelques mots les principaux domaines d'action. Je vais vous donner maintenant quelques exemples déjà réalisés en France.

**En matière de protection du patrimoine,** l'action des parcs se fonde prioritairement sur l'information afin de modifier les comportements, mais aussi sur des études et des projets concrets.

Quelques exemples :

- Dans le Parc du Lubéron : les Craus de St-Michel-l'Observatoire, une surface de 300 ha présentant un intérêt biologique a été mise sous protection dans le cadre du plan d'aménagement local. Le Parc en a fait l'étude et a mis en évidence l'importance du pastoralisme pour le maintien de ces richesses. Aujourd'hui, les éleveurs bénéficient de facilités pour faire paître leurs troupeaux sur les Craus.

**En matière d'animation du patrimoine culturel,** les PNR mettent en valeur les traditions, à travers des musées et des manifestations. Ils ont aussi des programmes de restauration des richesses architecturales.

Quelques exemples : inventaires architecturaux, acquisition d'un ancien four à pain, restauration de chapelles, de lavoirs, de fontaines, exposition sur l'habitat traditionnel, aides techniques à la restauration, etc...

**En matière de valorisation des activités économiques**, les Parcs aident en particulier l'agriculture. Ils remettent en valeur les produits du terroir et cherchent de nouveaux circuits de commercialisation pour les produits agricoles.

Ils relancent certaines activités artisanales. Ils encouragent la création d'entreprises valorisant les ressources régionales et utilisant des techniques de production respectueuses de l'environnement.

Ils appuient le développement du tourisme doux, aident au maintien des services en milieu rural et revitalisent le commerce local.

Quelques exemples :

- Dans le Parc du Nord-Pas-de-Calais, pour pallier les difficultés que rencontrent les agriculteurs bio dans la commercialisation de leurs produits, le PNR a investi dans l'installation d'une halle de vente.
- Le Parc du Pilat a acquis une vingtaine de VTT qu'il a mis à disposition de loueurs. Cette activité s'est développée et a redynamisé le tourisme.

**En matière d'accueil, d'information et de sensibilisation des visiteurs**, les PNR travaillent avec les professionnels de l'hébergement et proposent des activités de loisirs animées par des gens de la région. L'éducation à l'environnement est un volet important de l'activité des parcs. Ils informent le public en préparant de la documentation, des expositions et des activités de découverte des milieux naturels.

## **Organisation du Parc**

La Charte est le contrat qui concrétise la création du Parc. Elle est rédigée en concertation avec toutes les communes et signée par les communes qui décident de faire partie du Parc. Elle est contresignée par l'organe qui garantit le label Parc.

La Charte fixe la structure du Parc, son périmètre et son organisation. Elle définit les projets que le Parc veut réaliser et leur ordre de priorité, ainsi que les moyens financiers que les communes veulent investir et les

partenaires avec lesquelles elles veulent travailler pour chaque projet (Etat, région, organisme privé, etc...).

La participation financière des communes est définie par les communes elles-mêmes dans la Charte.

La grande force des PNR est leur capacité de drainer des fonds extérieurs pour mener à bien des projets. Ils ont un effet multiplicateur des investissements très considérable.

Pour les 27 PNR étudiés en 1994 dans le cadre d'un bilan national des parcs, il a été constaté que les parcs avaient généré plus de 5000 emplois sur l'ensemble du territoire, soit environ 200 par parc.

Les parcs jouent un rôle majeur de stabilisation et de maintien de l'emploi dans les zones rurales. Le rendement en terme d'emploi des sommes investies est particulièrement important, selon ce rapport.

## **Un Parc naturel régional amènerait d'indéniables avantages à la vallée du Doubs**

Je les résume en quelques points.

- **Tourisme**
- Une offre touristique coordonnée sur l'ensemble de la vallée permettrait de mieux valoriser les efforts actuels.
- La vallée apparaîtrait comme un tout cohérent et plus facilement reconnaissable et jouirait du label de Parc naturel régional qui est déjà très connu en France et qui profite d'une infrastructure promotionnelle très importante.
- Il se vend facilement, parce que le touriste sait qu'il va jouir d'un paysage particulièrement beau et d'un certain nombre d'infrastructure du type tourisme doux, or le tourisme doux est justement celui qui est prôné pour la vallée du Doubs.
- Les possibilités d'offre touristique seraient accrues, en particulier il serait possible de faire des offres variées alliant toutes sortes de sports sur une semaine : du canoë, au vélo, en passant par la

randonnée pédestre ou équestre, etc..., les infrastructures des différentes communes pourraient ainsi se compléter

- **Protection de la nature**

- Cela permettrait d'étudier les richesses de l'ensemble de la vallée et de faire un plan de gestion global de la vallée du Doubs.
- Des projets de revitalisation d'espace intéressants pourraient être lancés, ainsi que des projets de protection de certaines espèces spécifiques, comme le roi du Doubs.
- Information du public en matière d'environnement.
- Canalisation du tourisme vers les endroits les moins sensibles.

- **Sylviculture**

- Les parcs travaillent beaucoup dans le domaine forestier. Citons en particulier la promotion du bois de construction et du bois énergie, l'étude de concepts de valorisation de la forêt et de labels, la création de réserves forestières.

- **Ecole, formation et échanges culturels**

- Echanges de classes pour des camps verts.
- Les parcs français disposent souvent d'une petite équipe de chercheurs qui travaillent sur place, en collaboration avec des instituts universitaires dans les domaines de la géographie, biologie, sylviculture, zoologie, géologie, architecture et patrimoine construit, archéologie, etc... De nombreux domaines de recherches qui créent des emplois très pointus sur place et qui, en même temps, permettent de mieux connaître la région et ses richesses.
- Le parc est une occasion de renforcer les liens naturels qui existent entre les communes riveraines du Doubs.

- **Patrimoine construit**

- Les parcs cherchent à remettre en valeur les richesses de notre passé, restaurent d'anciennes fermes ou d'anciens moulins, etc...

- **Agriculture**
- Les Parcs sont créés dans des zones rurales et sont donc particulièrement bien adaptés à cette problématique. En particulier : maintien des paysages façonnés par l'homme, agrotourisme, promotion des produits régionaux. Les Parcs proposent un ensemble de produits régionaux, labellisés Parc, faciles à reconnaître pour le touriste et protégés dans leurs caractéristiques. Le Parc se préoccupe de l'écoulement de ces produits. Il négocie avec les restaurateurs, favorise la vente directe et assure une bonne promotion.

## **Propositions de périmètres**

Après avoir étudié plusieurs variantes, nous nous sommes concentrés sur la variante 2, pour le moment. Bien sûr, ce périmètre a actuellement un titre indicatif. Il pourra être revu à la baisse, si toutes les communes concernées ne sont pas intéressées ou à la hausse, si des communes limitrophes estiment avoir un avantage à participer aussi, et que les communes déjà présentes l'acceptent.

Ce périmètre ne concerne que le versant suisse du Doubs. Il va de soi que le but que nous poursuivons est de travailler avec la France. Les Français devront donc aussi définir un périmètre qui leur convienne sur leur versant du Doubs s'ils décident de participer au projet. Je ne vous cacherais pas que les Français ont l'idée d'englober dans le parc une surface beaucoup plus grande

## **Suite de la procédure**

- L'étude de base est terminée. L'enquête réalisée auprès des communes et des sociétés locales a montré un certain intérêt des communes et des organisations locales et régionales pour ce projet.
- Toutes les communes situées dans le périmètre prévu ont été contactées et informées de l'existence de ce projet.

## **Groupe de réflexion**

- Les communes ont été priées de désigner un délégué à un groupe de réflexion chargé de mettre en place les structures d'une future association des communes.

- La première séance avec les représentants des communes a eu lieu le 1<sup>er</sup> décembre 1998. 25 communes étaient représentées. Les communes ont décidé à l'unanimité d'entrer en matière sur la création d'une association des communes. Une large discussion a ensuite eu lieu sur la forme de la future association.
- Un mandat a été donné à un avocat pour préparer une proposition de statuts pour la nouvelle association, sur la base des discussions qui ont eu lieu à Saignelégier. Ces statuts ont été discutés lors de la réunion suivante de ce groupe à St-Ursanne.
- Lors de la troisième séance du groupe de réflexion, qui a eu lieu à La Chaux-de-Fonds, nous avons mis en place les structures pratiques de l'association, c'est-à-dire, décidé du nombre de personnes qu'il y aurait au comité et de la répartition géographique des représentants des communes au comité. Un certain nombre de siège a été laissé vacants, au comité, afin d'être occupés par les sociétés régionales intéressées.
- L'Assemblée générale constitutive a eu lieu le 24 août 1999 au Theusseret. 23 communes étaient présentes et ont approuvé les statuts et la nomination du comité de la nouvelle Association pour le Parc naturel régional du Doubs

### **Création de l' « Association »**

- Le comité de la nouvelle Association s'est déjà réuni deux fois. Il comprend 7 représentants des communes, les communes ayant été réparties en cercles régionaux, il y a un représentant par cercle régional et deux représentants pour le Clos du Doubs, ainsi que des représentants des groupes d'intérêts de l'agriculture, de la protection de la nature, du tourisme, de la forêt et de la pêche.
- Il a pour mission d'élaborer la Charte et les projets du Parc naturel du Doubs jusqu'en 2002, date à laquelle nous voudrions créer formellement le Parc.
- Le comité se préoccupe aussi beaucoup d'information. Des séances ont lieu régulièrement depuis le printemps 1999, dans les différentes communes du Parc ou à la demande d'un groupement ou d'un autre

pour le public ou les membres des sociétés régionales. Il y en a déjà eu environ une vingtaine.

## **Statuts**

- Les statuts de la nouvelle Association sont à votre disposition ici. Tout un chacun peut en devenir membre soutien. Les cotisations sont indiquées, c'est 50.- pour un membre individuel. Les communes restent prépondérantes dans l'Association, car ce sont elles qui devront créer ultérieurement le Syndicat intercommunal du parc et signer la Charte.

## **Financement**

Actuellement, l'Association est devenue indépendante. Le WWF a lancé le projet et va continuer de la cofinancer de manière importante, mais il ne désire pas en assurer le moteur, laissant ce soin à la nouvelle Association, qui doit maintenant engager elle-même ses employés et prévoir son programme de travail, son budget et son plan de financement. Le WWF se contentant de lui apporter un soutien financier et d'être représenté au comité par un seul siège, comme toute autre société.

- L'Association s'est attelée à cette tâche lors de sa dernière réunion du comité. Un plan de financement a été discuté. Je vous le soumetts ici.
- Une demande de financement Regio+ a été déposée auprès de l'Association LIM du Jura. Elle a été préavisée positivement et envoyée à Berne. Nous attendons des nouvelles incessamment.
- Une aide financière de 50 000.- nous a déjà été allouée par une fondation qui s'intéresse beaucoup à notre démarche.

Pour le moment le financement cantonal ne nous est pas assuré. Cela aurait pourtant été un avantage certain pour démontrer l'intérêt de la région pour ce projet lorsque nous avons déposé notre dossier auprès de la SECO à Berne. Ceci d'autant plus, que la somme que nous avons prévue au budget était très raisonnable, surtout si l'on sait qu'elle devait encore être partagée entre les cantons du Jura, de Neuchâtel et éventuellement de Berne.

Le PNR peut jouer le rôle de catalyseur et attirer de l'argent venant de l'extérieur. Ceci ne peut que contribuer à créer des emplois dans notre canton et à dynamiser l'économie. La part que le canton et les communes devraient consentir peut se comprendre comme un investissement rapidement rentabilisé par les fonds que le parc permettrait de drainer.

Pour que notre économie se développe, pour créer des emplois, pour faire venir de l'argent dans notre région, nous devons avoir des projets porteurs, des projets qui puissent motiver des investisseurs extérieurs. Le PNR peut jouer ce rôle.

C'est sur ces mots que j'aimerais conclure.